



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**du vendredi 25 juin 2021 à 19h00
à la Grande Salle de Chardonne**

- Présidence** : **Mme Anne Gilliéron**
- Présents** : 37 conseillers sur 48, Madame la Présidente compris
- Excusés** : Stefano **Bertolini** (CSP), David **Birchler** (PLR), Ariane **Derivaz** (CSP),
Fabrice **Ducret** (PLR), Joey **Horacsek** (CSP), Jean Philippe **Jobé** (GCI),
Jean-Philippe **Neyroud** (CSP), Jean-David **Pelot** (GCI),
Philippe **Rosset** (PLR), Jean **Roy** (CSP)
- Absente** : Zoé **Philipona** (CSP)

Mme Anne Gilliéron, Présidente, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** secrétaire municipale, **Mme Florence Mouron** boursière, ainsi que notre huissier **M. Sébastien Mercier** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzseisen** de Police Riviera, à **M. Grégoire Monnard** ingénieur ainsi qu'au public de retour après plus d'un an de délibérations à huis-clos.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 09/2020-2021** relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera
- 3. Préavis N° 10/2020-2021** relatif aux comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 4. Préavis N° 11/2020-2021** sur la gestion pendant l'exercice 2020
- 5. Préavis N° 12/2020-2021** relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz
- 6. Motions et postulats**
- 7. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 8. Communications de la Municipalité**
- 9. Propositions individuelles**

En préambule de ces travaux, **la Présidente** propose une modification de l'ordre du jour. Il s'agit de remonter le point 5 (préavis N°12/2020-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz) au point 2 de sorte de le traiter en premier. Les autres préavis seront décalés en conséquence. Les membres du conseil acceptent cette modification à la grande majorité (1 abstention).

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (2 abstentions).

Lettres et pétitions

Il n'y en a pas

2. Préavis N° 12/2020-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **M. P-Y. Tribolet** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad'hoc, **Mme C. Neyroud** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

Mme A. Ducret demande ce qu'il en est de l'état des lieux des propriétés voisines.

M. G. Monnard, ingénieur, lui répond que pour ce qui est des constats on se réfère généralement à la situation à proximité des bâtiments (constat des façades ou de l'entier des bâtiments). Cependant, le montant budgété dans le préavis ne permet pas de faire un constat pour l'ensemble des bâtiments qui sont dans le périmètre du chantier. Un risque mesuré est pris. Les constats seront faits par un bureau indépendant.

M. Y. Vallotton revient sur la pose de revêtement définitif qui était prévu pour l'été 2021. Il souhaite savoir si le calendrier a été tenu et si ce ne serait pas mieux de faire le tout en même temps ? Il se demande également pourquoi on n'entreprend que maintenant les analyses du pont. Est-ce que cela n'aurait pas été mieux de le faire avant ?

Mme A. Flückiger lui répond que la pose du tapis définitif aura lieu en juillet. Pour ce qui est du pont, une première analyse est proposée via ce préavis tout en sachant qu'il y aura de sérieuses négociations à prévoir quant à la répartition des coûts.

M. Y. Vallotton demande si une partie des travaux effectués pourrait devoir être démontée ultérieurement. **Mme A. Flückiger** lui répond que non. En fonction du résultat de l'analyse prévue, une évaluation sera faite. Il est envisageable que les travaux soient arrêtés au pont et que le reste de la route (côté Baumaroche) soit rénové dans un troisième temps.

M. G. Monnard revient sur la question de la pose du revêtement définitif. Laisser trop longtemps (environ 2 ans), la couche de support telle qu'elle est, sans protection, engendrerait des problèmes au niveau de sa tenue, lesquels entraîneraient des surcoûts au budget de la première étape. Par ailleurs, la deuxième étape se fera par le haut afin de ne pas entamer le tapis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 12/2020-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz

OUI le rapport de la commission des finances

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

décide à la majorité (1 voix contre)

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réalisation de l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 2'000'000.-
3. d'amortir cette dépense par prélèvement d'un montant de CHF 100'000.- sur la réserve portée au bilan sous le no 9282.14 "Fonds de réserve routes et chemins", par un prélèvement d'un montant de CHF 300'000.- sur la réserve portée au bilan sous le no 9282.04 "Fds de réserve assainissement EC_EC" et le solde de CHF 1'600'000.- étant à amortir sur vingt ans, sauf mieux.
4. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 2'000'000 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes les instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

3. Préavis No 09/2020-2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

La Présidente donne lecture des conclusions du rapport des délégués au Fonds Culturel Riviera.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 09/2020-2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

OUI le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

décide à la majorité (1 abstention)

- 1) d'adopter les comptes 2020 du Fonds culturel Riviera

4. Préavis N° 10/2020-2021 relatif à la gestion et les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La Présidente prie **M. J-Ph. Mouron**, délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **la Présidente** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 10/2020-2021 relatif à la gestion et les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

OUI le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité
(1 abstention)**

1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2020

5. **Préavis N° 11/2020-2021** sur la gestion pendant l'exercice 2020

La Présidente prie le rapporteur de la commission de gestion, **M. P. Decorvet**, de bien vouloir procéder à la lecture d'un résumé de son rapport.

Elle le remercie pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. B. Marmy relève la recommandation de la CoGest de mettre en place un questionnaire de satisfaction concernant la location des salles. Il a eu l'occasion de constater que ce questionnaire a déjà été mis en place. Il souhaite savoir si la Municipalité va se charger de les traiter.

Mme E. Neyroud lui répond que le contrôle des habitants, qui gère la location des salles, va récolter ces questionnaires. Les remarques reçues seront discutées avec la Municipalité ou le service des Bâtiments selon les problèmes.

Mme C. Neyroud a visité le site internet "parcours-nature.ch" (compte 4210.3185.03 développement durable). Elle souhaite savoir où en sont les travaux de ce parcours, quand ce dernier sera terminé, qu'est-ce qui a déjà été fait et quels sont les coûts.

M. J-L. Ducret lui répond que jusqu'à présent, le coût principal vient du prestataire media du site internet. A ce jour aucun investissement n'a été fait en dehors de l'informatique. Le projet devrait arriver à son terme dans un délai de 3 à 6 mois. A ce moment-là il sera présenté au Conseil communal avec un budget.

M. B. Marmy se demande quel est l'intérêt de payer environ CHF 3'000.- par année pour le site internet d'un projet qui n'existe pas encore et qui est en ligne depuis 2019 selon la CoGest soit quasiment CHF 10'000.- pour un site internet qui n'est pas utilisé.

M. J-L. Ducret répond que l'on n'a pas dépensé CHF 3'000.- par année pour ce site. Un bureau informatique a été mandaté en 2020. Un gros travail a déjà été fait (travail d'intégration à Cartoriviera, codes QR etc). De plus, en 2019 ce parcours a dû être arrêté pour des raisons de sécurité (danger reconnu de chutes de bords rocheux sur le parcours), problème qui est maintenant réglé.

M. M. Turin souhaite savoir si la taxe sur la vente d'énergie électrique développement durable est déjà en fonction et si ce poste apparaît dans ce compte "développement durable".

M. J-L. Ducret lui répond que cette taxe est un montant affecté. Ce montant affecté ne peut pas être utilisé par la Municipalité. Il ne peut être utilisé que dans le cadre du règlement qui a été validé par le Conseil. Ce règlement consiste à donner de l'argent à ceux (citoyens ou Municipalité) qui font des efforts dans le cadre du développement durable (pose de panneaux solaires, achat d'un vélo électrique, isolation d'une maison etc.). Pour plus d'infos, voir le lien <https://www.chardonne.ch/developpement-durable>

M. Decorvet revient sur les coûts du "parcours-nature.ch". Il indique que le nom était enregistré depuis 2016, qu'en 2018 il y a eu une facture de CHF 5'000.- pour la création du compte et depuis 2019 il y a un abonnement annuel forfaitaire d'environ CHF 3'000.-.

M. B. Marmy constate que CHF 6'000.- ont été utilisés pour un état des lieux "Cité de l'énergie". Une cotisation annuelle de CHF 3'200.- est également payée à "Cité de l'énergie". Il aimerait savoir quel est l'intérêt ou la plus-value pour notre commune de faire partie de ce label et en quoi consistait l'état des lieux.

M. J-L. Ducret répond que l'Etat des lieux est un des audits qui doivent être réalisés pour obtenir le label "Cité de l'énergie". Cela nous permet de nous demander si nous faisons juste par rapport au développement durable et d'obtenir des conseils de professionnels pour nous améliorer. Notre commune est aujourd'hui à 47% des objectifs et il faut dépasser les 50% pour être "Cité de l'énergie".

M. Ramseier ne voit pas apparaître le véhicule électrique Renault Kangoo dans les comptes.

Mme Élise Neyroud répond qu'il s'agit du véhicule de la conciergerie. Il apparaît donc dans la partie "Bâtiments".

M. Ph. Mercier souhaite savoir ce qu'il adviendra des deux emprunts en 2026 (page 71 des comptes).

M. J-L. Ducret lui répond que tout dépendra de la situation de notre endettement et de notre besoin de financement en 2026.

M. Ph. Mercier donne lecture d'un éditorial du journal "Le Temps" (voir annexe p.2). Il se demande pourquoi la commune de Chardonne n'a pas allongé ses emprunts.

M. J-L. Ducret lui répond que les organismes indépendants avec lesquels les négociations ont été effectuées n'ont pas voulu proposer des prêts sur plus de dix ans. D'autre part, il n'y a aucun avantage à conclure des emprunts et à laisser de l'argent sur des comptes sachant qu'il y a maintenant également des taux d'intérêts négatifs sur l'argent en compte (dès CHF 500'000.- à la poste et dès CHF 1'000'000.- à la BCV).

M. Carine Neyroud souhaiterait savoir s'il serait possible, lors d'un prochain rapport de gestion, d'avoir un chapitre "développement durable" qui nous rapporte ce qu'il s'est passé durant l'année.

M. J-L. Ducret pense que c'est une très bonne remarque et en prend note.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 11/2020-2021 sur la gestion pendant l'exercice 2020

OUI le rapport de la commission de gestion sur cet objet

**décide à la majorité
(1 abstention)**

1. d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2020, tels que présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

6. Motions et postulats

Il n'y en a pas.

7. Communications du Bureau du Conseil communal

La course du Conseil a eu lieu vendredi 18 juin. **La Présidente** remercie les participants pour cette magnifique journée.

Les Conseillers communaux qui n'ont pas encore pris leur vin en remerciement de leur travail peuvent encore passer mardi 29 juin.

Les dates des prochaines séances du Conseil communal figurent sur le site internet de la Commune. Ce sont les suivantes :

- Vendredi 10 septembre 2021 à 19h15
- Mardi 5 octobre 2021 à 20h15
- Vendredi 3 décembre 2021 à 19h00

A ce jour, sauf indications contraires et pour autant que nul incident ne survienne dans l'intervalle, les séances sont annoncées à la Grande salle de Chardonne.

8. Communications de la Municipalité

Mme E. Neyroud nous informe que les travaux de l'ancien appartement du concierge avancent bien et que l'ouverture de la structure UAP pourra avoir lieu comme prévu à la rentrée.

Etant sa dernière séance en tant que Municipale, **Mme E. Neyroud** remercie chaleureusement tout le monde pour ces 5 années très enrichissantes.

9. Propositions individuelles

M. P-Y. Tribolet revient sur le bruit hors normes généré à la route de Baumaroches, sujet qui avait été abordé lors de la dernière séance du Conseil communal et pour lequel il était en attente d'une réponse de la Municipalité. En effet, il souhaite avoir des précisions quant aux mesures qui peuvent être envisagées et si une limitation à 30 km/h dans cette zone en fait partie.

Mme A. Flückiger répond que cette question est toujours en cours d'étude et que le Conseil sera tenu au courant dès que ces analyses seront terminées.

M. B. Ritschard intervient pour dire que les personnes vivant dans la même zone que **M. P-Y. Tribolet** ne sont pas forcément toutes intéressées par un allongement de la zone 30 km/h.

M. J-Ph. Mouron souhaite savoir s'il y a des travaux de prévus sur les routes du Mt-Pèlerin. Il a constaté que les nids de poules n'ont pas été comblés comme c'est généralement le cas à la fin de l'hiver. Avec les gros orages, il a peur que les routes soient endommagées comme cela avait été le cas au chemin de la Montagne il y a quelques années ce qui avait ensuite fait l'objet d'un préavis conséquent du fait que l'eau s'était infiltrée sous le bitume.

Mme A. Flückiger lui répond qu'effectivement des travaux de réparation sont prévus. Elle encourage les citoyens à signaler tout dégât de ce type à la municipalité afin que celle-ci puisse réagir rapidement.

M. M. Currat explique qu'une entreprise a retouché les fissures du chemin de Cheseaux et a profité, par la même occasion, de refaire les joints entre le chemin et les murs. Cependant, quelques semaines plus tard les herbes envahissantes étaient de retour. Il souhaite savoir si la Municipalité contrôle les travaux des entreprises externes et ce que pense la Municipalité de ce travail commandé ?

Mme A. Flückiger lui répond que la Municipalité, avec la collaboration du BTI, contrôle les travaux commandés. Elle n'a en tête ni le coût ni le nom de l'entreprise mais va se renseigner et reviendra lors du prochain conseil avec une réponse.

M. B. Marmy souhaite aborder le thème de la politique familiale de notre commune.

1) Accueil extra-scolaire Ondïne. Jusqu'à présent, les parents exerçant un travail avec des horaires irréguliers et qui ont besoin de recourir aux services extra-scolaires Ondïne avaient la possibilité d'inscrire leurs enfants en placement selon des horaires irréguliers. Malheureusement, cette possibilité sera abrogée dès la rentrée scolaire prochaine. Seuls des services dits de dépannage seront encore possibles exceptionnellement et aux tarifs maximums. Il trouve cela regrettable pour ces familles qui n'ont pas le choix que de travailler avec des horaires irréguliers.

2) Accueil préscolaire des enfants. Chardonne fait partie du réseau REVE. Le Conseil communal de Vevey a décidé de se retirer du réseau REVE. La raison principale serait le manque de vision quant à la politique familiale des communes du Cercle. Il regrette de n'avoir jamais entendu parler, en 5 ans de Conseil communal, d'un projet abouti de crèche sur notre commune. Le Conseil communal de Vevey, en solidarité pour les familles, a accepté de suspendre cette décision s'il obtient des garanties suffisantes des Municipalités du Cercle pour la création rapide de places d'accueil préscolaire. De quelle manière la Municipalité de Chardonne va-t-elle s'engager pour permettre la création rapide d'au moins une crèche garderie dans le Cercle ?

M. G. Cavin apporte des éléments de réponse pour ces deux points.

1) Concernant Ondïne, il reconnaît que c'est problématique, malheureusement le nombre de place est limité à 60. Cependant, avec l'agrandissement de l'UAPE via l'appartement du concierge il y aura une vingtaine de places supplémentaires et il est probable que l'on pourra assouplir ces nouvelles règles.

2) Cette décision a été prise hier soir par le Conseil communal de Vevey. La commission ad hoc a proposé un amendement qui propose de surseoir cette décision si les Municipalités proposent un certain nombre de places rapidement. Aucun délai n'a été fixé. La balle est maintenant dans notre camp. Des réunions préparatoires ont déjà eu lieu. Il rappelle que plusieurs projets de crèche ont été proposés ces dernières années et que tous ont été refusés par le Conseil.

M. Y. Vallotton a des souhaits pour la prochaine législature qu'il voudrait partager.

1) Il souhaiterait un Conseil supplémentaire par année afin de pouvoir débattre sur différents points importants avec éventuellement des rapports intermédiaires des différentes commissions permanentes afin de pouvoir échanger avec les conseillers.

2) Il demande au prochain Bureau de préparer un vote pour connaître la position du Conseil sur la création d'une commission permanente supplémentaire, nommée "développement durable". Cette commission appartiendrait au Conseil communal. Elle lui permettrait d'étudier en continu et en profondeur les objets concernés, de faire des propositions concertées et de se prononcer en meilleure connaissance de cause.

M. M. Turin trouve que le parcage au centre du village est de plus en plus compliqué du fait des nombreux commerces qui s'y trouvent. Il lui semble que c'est un problème pour les habitants. Il se demande où en est le projet de parking qui avait été présenté par la Municipalité.

M. F. Neyroud se réjouit de la venue de véhicules dans le but de visiter nos commerces locaux. Ceci dit, un préavis pour le projet de parking sera proposé au Conseil dès qu'il sera prêt.

M. J. Troxler trouve que les services de Swisscom sont insuffisants. Le réseau des téléphones portables est extrêmement mauvais voir inexistant à certains endroits du Mt-Pèlerin.

M. J-L. Ducret reconnaît que la situation sur notre commune est loin d'être satisfaisante. Suite à des échanges avec Swisscom, il est en mesure de nous annoncer que la téléphonie fixe et internet vont s'améliorer dans les deux prochaines années. Concernant le roaming, avec la 5G cela ira beaucoup mieux.

M. Ch. Volet au nom de Mme A. Genton se demande ce qu'il est advenu de la machine agricole qui avait été offerte à notre commune pour présenter l'agriculture et qui se situait à l'entrée du Mt-Pèlerin. Il regrette vivement que le versant paysan de la Commune ait ainsi été rayé de l'espace public.

Mme E. Neyroud lui répond que cette machine qui était là depuis de longues années a été retirée afin de faire quelque chose de différent sur cette place. Cette dernière est stockée par la voirie si quelqu'un désire la voir.

M. P-Y. Tribolet trouve que l'extérieur du bâtiment du service de feu du Mt-Pèlerin est désuet et mal entretenu. Il demande si quelque chose peut être fait.

La Municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, et s'agissant du dernier conseil de la législature, **Mme Anne Gilliéron** prend le temps de saluer celles et ceux parmi les conseillers qui ne seront pas conviés aux séances de l'automne, car leur élection ne peut pas se concrétiser de suite par une place au sein du Conseil en raison de la répartition des sièges entre les partis.

Elle parle ici des *viennent ensuite* dont elle rappelle qu'ils ont été régulièrement élus et pourront intégrer le Conseil en cours de législature au fil des sièges devenus vacants. Il s'agit de

- Jean-Philippe Jobé
- Barry Longson
- Raymond Pritchard
- Beat Ritschard.

qu'elle remercie pour leur engagement.

Elle remercie ensuite celles et ceux parmi les conseillers qui ont choisi de ne pas continuer leur mandat et qui quittent le Conseil, temporairement ou définitivement, après avoir participé de manière active et remarquable aux travaux du **législatif communal**. Toutes et tous laisseront une trace vibrante et très personnelle de leur passage. Elle remercie vivement et chaleureusement. Mesdames et Messieurs

- Emmanuelle Besson Verdan
- Liliane Burdet
- Marcel Currat
- Jean-Paul Forestier
- Aude Genton
- Joey Horacsek
- Caroline Jordan
- Pierre-Alain Maïkoff
- Jonas Neyroud
- Anne-Lise Neyroud
- Zoé Philipona
- Jean Roy
- Jürg Staub
- Gregory Stregiou
- Michel Turin

La présidente relève que deux hommes ont œuvré de manière particulièrement remarquable et se signalent par une longévité exceptionnelle au sein du Conseil communal. Voici ce qu'elle en dit :

"Pierre-Alain Maïkoff, entré au Conseil communal en 1984 où il a siégé pendant 37 années au cours desquelles fût tour à tour président de la commission de gestion, de celle des finances, et président du Conseil en 1999 et en 2012-2013.

Pour le Conseil communal, il restera bien évidemment le très précieux chef d'orchestre de toutes les séances de dépouillement des votations et des élections communales, cantonales et fédérales pendant plus de 20 ans, passant allégrement de l'âge du papier à celui des systèmes informatiques les plus complexes. Son expérience a permis au bureau de travailler dans la sérénité et à la commune de n'être jamais la dernière à rendre ses résultats, ce qui est un objet de réelle fierté.

Pierre-Alain, ton engagement a été tel qu'on pourrait presque craindre que tu te sentes désœuvré une fois franchi le seuil du Conseil communal. Mais la constance, la fiabilité et l'amabilité dont tu as fait preuve toutes ces années font partie de toi. Nul doute que tu trouveras à les exercer dans de nouveaux cadres moins formels, autrement dépaysants et beaucoup plus relaxants aussi. Voilà tout le bien que nous te souhaitons."

M. Pierre-Alain Maïkoff est longuement et chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

"Marcel Currat est membre du Conseil communal depuis 1979. C'est à dire depuis 42 ans, plus de 8 législatures au cours desquelles il a toujours répondu présent ! C'est à ce point que la maison de Commune est presque comme une résidence secondaire pour lui ! Président en 2006-2007, Marcel a par la suite été un membre fidèle du bureau auquel il a participé de très nombreuses fois durant toutes ces années, adorant scruter, dépouiller, observer tranquillement, mais aussi taquiner finement, l'air de rien, ses collègues conseillères et conseillers. Marcel ta discrétion, ta bienveillance, ton attention et ton sens de l'humour n'ont d'égal que ta fidélité à tes engagements et nul doute que tu resteras le même être humain, disponible, aimable et charmant partout où tu seras dorénavant."

M. Marcel Currat est longuement et chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

"Au nom du Conseil, de la Municipalité et de l'entier de la Commune de Chardonne, merci à vous deux, et encore merci à vous tous qui partez vers d'autres horizons. Que le meilleur soit avec vous et que l'avenir vous ouvre de belles perspectives".

M. Marcel Currat prend la parole pour sa dernière séance :

"Madame la Présidente,
Chère Anne,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
C'est vrai que 40 ans peuvent paraître longs et courts. C'est de la folie !!! En tous les cas j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à siéger au Conseil communal et c'est grâce à vous et à la bonne ambiance général que je n'ai pas vu le temps passer. Vous allez me manquer. On sait que l'on ne peut pas être toujours les gagnants des délibérations, mais accepter la défaite, plutôt un revers qu'une défaite, nous enseigne qu'on doit défendre nos convictions. Il faut bien comprendre que l'on est des représentants de la population de la Commune.
On se bagarre quelques mois tous les 5 ans, c'est normal pour les élections communales et après hop ! On tire tous à la même corde pour le bien des Chardonnerets.
Ces derniers temps je faisais partie du bureau du Conseil. Je remercie Valérie Schnyder, notre secrétaire du Conseil, pour son travail. Gardez-la encore longtemps. Merci Valérie

Monsieur le Syndic,
Cher Fabrice,
D'abord félicitations à ta nomination de syndic pour la 2ème législature. C'est un poste ouvert à toutes les critiques, mais je suis sûr qu'avec ton équipe de la Municipalité tu feras front.

Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Votre place à la Municipalité n'est pas une place toute rose. J'ai toujours mis en avant l'union par la discussion. C'est pour cela que je vous souhaite pour cette nouvelle législature un bon vent collégial. Je m'explique : Le vent nous pousse en avant, parfois de côté pour ne pas dire à gauche ou à droite, nous retient, mais ça bouge. Collégial c'est déjà plus compliqué d'expliquer : c'est relatif à un collège de personnes aux pouvoirs égaux. Le pouvoir n'est pas exercé par une seule et même personne. Il y a discussions et concessions.
Je suis sûr que même à Chardonne on peut mettre un peu d'eau dans son vin

Encore une remarque, il ne me reste plus que 5 jours de parole. Je pensais qu'avec le nouveau Conseil on arriverait à une égalité 50/50 femmes/hommes élus. Vous ne me direz pas encore. Mais au sein de l'administration communale c'est le délire : sur 4 postes et demi voire 5 postes c'est 100% féminin.
Bravo mesdames et merci

Encore mille mercis à vous tous et au plaisir de se croiser au village."

Au terme de ce point, **Mme A. Ducret**, au nom du PLR, lit un texte pour féliciter la **Présidente** sortante :

"Sauf erreur de ma part, selon mes informations, en tant que détentrice du permis « Haute Mer »,
Chère Anne, telle une vigie sans faille à la hune de notre voilier législatif de moussaillons, tu as su naviguer toutes voiles de bienveillance dehors, à l'abordage d'inédites séances tout en gardant tout le monde sur le pont bien arrimé au bastingage sans jamais devoir ni virer de bord, ni affaler, ni écoper malgré la tempête sanitaire qui a jalonné ton année présidentielle.
Sois ici remerciée d'avoir été notre figure de proue toujours impeccablement préparée, souriante et « chavirante » de zenitude à chaque appareillage.
Il est temps maintenant pour toi de jeter l'ancre et de nous rejoindre, nous humbles marins d'eau douce."

En clôture de son dernier Conseil en tant que **Présidente**, **Mme Anne Gilliéron** fait le discours suivant :

"Chers conseillères et chers conseillers,
Certes, la tenue des affaires communales demande de la détermination et de la rigueur, mais au final, les satisfactions sont à la hauteur des engagements consentis. Ainsi pour moi, la satisfaction est grande d'avoir pu honorer la confiance qui m'a été faite en donnant un temps constructif à un village que j'apprécie beaucoup.
Je souhaite remercier le GCI, particulièrement Philippe Mercier, son président, pour m'avoir invitée à m'engager dans la vie communale et ainsi donné accès à ce vaste terrain d'expérience qu'offre une participation active à la vie citoyenne. Je vous remercie également toutes et tous pour m'avoir accueillie dans le Conseil, pour votre compréhension, votre soutien et votre bienveillance dans les moments les

plus imprévisibles survenus cette année et pour votre consentement à être présents dans les différents moments qui en ont marqué le déroulement officiel.

Merci à Valérie Schnyder et aux membres d'un bureau particulièrement sollicité cette année.

Enfin, je félicite Madame Anne Ducret, présidente pour l'année 2021-2022. Le bureau constitué autour d'elle a déjà commencé ses travaux. Nul doute que le nouveau Conseil sera en de très bonnes mains pour accueillir les quelques 23 nouveaux conseillers qui commenceront leur mandat en automne.

La séance est levée à 21h. Elle est suivie d'un repas permettant de partager un moment de convivialité.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente

La Secrétaire


Anne Gillieron




Valérie Schnyder

LE TEMPS

Ceux pour qui les taux négatifs sont une occasion en or

ÉDITORIAL

Les communes suisses ont pu diviser le prix de leur dette par quatre, tout en empruntant à plus long terme et en investissant davantage que les décennies précédentes

S'ils ont leur utilité, les taux d'intérêt négatifs n'en sont pas moins une nuisance pour la majorité des acteurs. Pour nous, ménages suisses, ils empêchent, par exemple, tout rendement de notre épargne, soit parce que les banques n'offrent plus de rémunérations sur les comptes (voire les ponctionnent à partir d'un certain montant), soit parce qu'ils amenuisent les performances de nos caisses de pension. Certes, les hypothèques sont bon marché, mais tout le monde ne peut pas être propriétaire.

Or dans la galaxie d'acteurs qui constitue ce pays, il y en a une série pour qui les taux très bas puis négatifs ont constitué une bénédiction: les communes (donc nous aussi, les contribuables). Elles peuvent se financer à un prix incroyablement bas. Gratuitement, souvent. En gagnant de l'argent, même, dans certains cas.

Depuis la crise financière

Ces collectivités publiques – elles sont 2172 en Suisse – ont ainsi vu le service de leur dette, soit le montant qu'elles paient aux banques ou à d'autres créanciers qui leur prêtent de l'argent, s'effondrer depuis la fin des années 2000. Car les taux d'intérêt n'ont cessé de chuter dans le sillage de la crise financière, avant que la Banque nationale suisse introduise un premier taux négatif fin 2014.